

Décision

Générale

colonial

Décision n° 53-439-1933 passages.

n° 53-439-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 juin 1933

Numéro JO

n° 439 du 30/06/1933

Date du numéro

30 juin 1933

TEXTE INTÉGRAL

une permission de trente jours, dont quinze jours à solde entière et quize jours à demi-solde, a ôté accordée au sous-patron de boutres de 1er classe Ali Roblé, pour en jouir dans la brousse pour compter du 10 juin 1933.